



## HONORAIRES DES PRESTATIONS RELATIVES A L'IMMOBILIER D'HABITATION

### TRANSACTIONS IMMEUBLES (à la charge de l'acquéreur)

0 à 45 000 €uros.....	12 % Maximum
45 001 €uros à 300 000 €uros .....	7 % Maximum
300 001 €uros et plus .....	5 % Maximum
Honoraires minimum .....	3 600 €uros
Honoraires dégressifs cumulables par tranches	
Avis de valeur (Estimation) .....	180 € Par lot

### TRANSACTIONS TERRAINS (à la charge de l'acquéreur)

De 0 à 45 000 €uros .....	15 % Maximum
De 45 001 € et plus.....	8 % Maximum
Honoraires minimum .....	3 600 €uros
Honoraires dégressifs cumulables par tranches	

### REDACTION D'ACTES

1. Rédaction du contrat de location .....	120 €uros pour le bailleur et le preneur
2. Etat des lieux .....	120 €uros pour le bailleur et le preneur
3. Rédaction de bail et état des lieux .....	220 €uros pour le bailleur et le preneur
4. Demande de certificat d'urbanisme .....	25 €uros
5. Préparation déclaration fiscale .....	50 €uros
6. Autres documents administratifs .....	15 €uros
7. Bail non soumis à la loi de 1989 :	
a. * Non meublé .....	1,5 mois de loyer à partager entre le bailleur et le preneur
b. * Meublé .....	1 mois de loyer à la charge du preneur
8. Bail commercial.....	1,5 mois de loyer à la charge du preneur
9. Bail professionnel .....	1 mois de loyer à la charge du preneur
10. Bail soumis à la loi de juillet 1989.....	
➤ Logement vide ou meublé de moins 35 m2 :	10,0 € / m2 à la charge du locataire avec max. de 75% d'1 mois de loyer
➤	10,50 € / m2 à la charge du propriétaire avec max. de 75% d'1 mois de loyer
➤ Logement vide ou meublé de 35 m2 à 50 m2 :	7,50 € / m2 à la charge du locataire avec max. de 75% d'1 mois de loyer
➤	7,88 € / m2 à la charge du propriétaire avec max. de 75% d'1 mois de loyer
➤ Logement vide ou meublé de plus 50 m2 :	5 € / m2 à la charge du locataire avec max. de 75% d'1 mois de loyer
➤	5,25 € / m2 à la charge du propriétaire avec max. de 75% d'1 mois de loyer

### GESTION LOCATIVE

Honoraires .....	9,60 % T.T.C. sur le total des sommes perçues
Solde compte propriétaire .....	100 €uros
Garantie des loyers impayés .....	2.90 %

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion du contrat. Les prix affichés sont T.T.C... Taux de T.V.A. applicable : 20 %.

Souillac, le 21/05/2024